



**Enregistrement au  
répertoire national des  
certifications  
professionnelles  
RNCP37035 par la  
décision du 23/11/2022  
de IESC Formation**



**Public Visé :**

Toutes personnes.

**Prérequis :**

Autorisation préalable du CNAPS d'entrée en formation (Bulletin n°3 du casier judiciaire vierge). Satisfaire à une évaluation, réalisée par C.S.F, de la capacité du candidat, à rendre compte sur la main courante, des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours.

**Durée :**

175 heures minimum (hors examen).

**Date : A définir**

**Lieu :** Notre centre de formation

**Nbre de stagiaires :**

12 personnes maximum.

**Qualité du formateur :**

Formateur titulaire d'une attestation de

***Programme de Formation***

**INTITULÉ :** Agent de prévention et de sécurité

**OBJECTIFS :**

- Être capable de connaître les dispositions réglementaire et légal du livre VI du Code de la Sécurité Intérieur.
- Être capable de prendre en charge une victime.
- Connaître les risques incendie et savoir intervenir sur un départ de feu.

**CONTENU : 1ère partie : Gestes élémentaires de premiers secours : 14 heures**

- Intervenir face à une situation d'accident
- Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

**2ème partie : Module juridique : 21 heures**

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires
- Connaître les dispositions utiles du code pénal.
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche

**3ème partie : Module gestion des conflits : 14 heures**

- Analyser les comportements conflictuels.
- Résoudre un conflit
- Gérer une situation conflictuelle
- Pratique : Mise en situation pratique

**4ème partie : Module stratégique : 8 heures**

- Les outils de transmission
- Transmettre des consignes
- Réaliser une remontée d'informations

**5ème partie : Module prévention des risques d'incendie : 7 heures**

- Initiation au risque incendie
- Pratique : Mise en situation pratique

**6ème partie : Module modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier : 7 heures**

- Application de l'art. 73 du code de procédure pénale

formation en pédagogie, et des attestations de formation de formateur des modules : Sensibilisation aux menaces terroristes, Gestion des situations conflictuelles dégradées, Gestion des conflits, Filtrage et palpation de sécurité. Formateur SST certifié par l'INRS

- Application de l'art.73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS
- Pratique : Mise en situation pratique

#### **7ème partie : Module sensibilisation aux Risques terroristes : 13 heures**

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
- Connaître les niveaux de risques associés au terrorisme
- Connaître les différents matériels des terroristes
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- Détecter et prévenir : les bons réflexes aux menaces terroristes
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité
- Se protéger soi-même et protéger les autres
- Pratique : Mise en situation pratique
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Sécuriser une zone
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- Notions de secourisme « tactique »
- Alerter les secours

#### **8ème partie : Module professionnel : 45 heures**

- Appliquer les techniques d'information et de communication
- Savoir transmettre les consignes et les informations
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS
- Savoir contrôler les accès
- Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité
- Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes

#### **9ème partie : Module Palpation de sécurité et inspection des bagages : 7 heures**

- Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages
- Pratique : Mise en situation pratique

#### **10ième partie : Module surveillance par moyens électroniques de sécurité : 7 heures**

- Systèmes de télésurveillance et de vidéo protection
- Pratique : Mise en situation pratique

#### **11ième partie : Module gestion des risques : 11 heures**

- Maîtriser la gestion des alarmes
- Pratique : Mise en situation pratique
- Protéger le travailleur isolé
- Sensibilisation au risque électrique

#### **12ème partie : Module événementiel spécifique : 7 heures**

- Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation
- Identifier les acteurs d'un événement
- Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements

#### **13ème partie : Module gestion des situations conflictuelles dégradées : 7 heures**

- Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes

- Pratique : Mise en situation pratique

### **14ème partie : Module industriel spécifique : 1 heure**

- Evaluer les risques professionnels
- Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques.
- Identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux.

### **Moyens pédagogiques :**

Cours théoriques avec méthodes heuristiques, démonstratives et applicatives. Cas pratiques et mises en situation.

Apprentissage individuel à la manipulation du SSI, à la manipulation des extincteurs, à la palpation. Supports PowerPoint + vidéos d'intervention.

Remise des supports de cours : livret Ediser « TFP APS » référence 29134.

**Prix :** Selon Devis

## **PEDAGOGIE**

**SUIVI- EVALUATION :** QCU + mise en situation pratique.

**Le candidat sera certifié si :**

- 1- Il obtient au moins 12/20 à l'épreuve écrite (QCU).
- 2- Il est déclaré apte par le jury à l'épreuve pratique.

**VALIDATION :** Diplôme de Niveau 3

Diplôme (ministère de l'Intérieur)

**Accès pour les personnes en situation de Handicap (PSH) et à mobilité réduite (PMR):**

Les salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduites et aux personnes en situation de handicap.

Quel que soit votre type de handicap, nous vous dirigeront vers notre référent "Handicap" afin de vous proposer la meilleure alternative.



**Modalités d'accès et contact :**

- L'offre de formation vous sera transmise dans un délai de 3 jour ouvré après une prise de contact par :
- **Email :** nafissatou.sissoko@abricity.com
- **Téléphone :** 01 40 26 77 77
- Les inscriptions des participants (ou les modifications des participants) peuvent se faire jusqu'à 3 jours avant le début de la formation.

Dès que les modalités sont définies, une convention vous sera envoyée pour un retour signé à l'organisme de formation. Dès réception de la convention une convocation avec les dates d'entrée en formation vous sera retourné.